

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.113

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 31 juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25 juillet 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 25 juillet 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme D. BARRAUD-DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

VOTE :

La réforme des marchés publics a profondément modifié les règles de fonctionnement et d'attribution des Commission d'Appel d'Offres (CAO). Les textes sur les marchés publics renvoient au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) uniquement pour les règles de composition, sans évoquer ni l'organisation ni le fonctionnement des commissions d'appel d'offres (Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, article 101 ; CGCT, articles L.1414-2, L.1411-5).

La nouvelle réglementation des marchés publics (Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, article 101) renvoie, pour la composition des CAO, aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT relatives aux délégations de service public.

Par conséquent, la CAO est ainsi composée (pour les représentants du Conseil Municipal) dans les communes de 3 500 habitants et plus :

- Le Maire, Président, ou son représentant,
- Cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et il est procédé selon les mêmes modalités pour l'élection des suppléants, en nombre égal.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2,
- Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu la délibération de ce jour portant adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres permanente,
- Après en avoir délibéré,

Candidats (Liste ROYAN ATOUT CŒUR) :

1^{er} titulaire : Jean-Paul CLECH
2^{ème} titulaire : Gérard FILOCHE
3^{ème} titulaire : Marie-Noëlle PELTIER
4^{ème} titulaire : Didier BESSON
5^{ème} titulaire : Marie-José DOUMECQ

1^{er} suppléant : Daniel COASSIN
2^{ème} suppléant : Marie-José DAUZIDOU
3^{ème} suppléant : Nelly SERRE
4^{ème} suppléant : Eliane CIRAUD-LANOUE
5^{ème} suppléant : Dominique BERGEROT

Candidats (Liste UN ÉLAN POUR ROYAN A GAUCHE, SOLIDAIRES ET RESPONSABLES)

1^{er} titulaire : Denis MOALLIC
2^{ème} titulaire : Régine JOLY

Candidats (Liste PERSPECTIVES POUR ROYAN 2014) :

1^{er} titulaire : Annie CHABANEAU

2^{ème} titulaire : -

Candidats (Liste ROYAN BLEU MARINE) :

1^{er} titulaire : -

2^{ème} titulaire : -

Ont été désignés comme scrutateurs : Mme Alexandra COUDIGNAC
M. Julien DURESSAY

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages blancs et nuls : 7

Nombre de suffrages exprimés : 26

Liste ROYAN ATOUT CŒUR : 22 voix

Liste UN ÉLAN POUR ROYAN A GAUCHE, SOLIDAIRES ET RESPONSABLES : 2 voix

Liste PERSPECTIVES POUR ROYAN 2014 : 2 voix

Tour de scrutin n° 1 :

Liste ROYAN ATOUT CŒUR : 4 sièges

Liste UN ÉLAN POUR ROYAN A GAUCHE, SOLIDAIRES ET RESPONSABLES : 0 siège

Liste PERSPECTIVES POUR ROYAN 2014 : 0 siège

Tour de scrutin n° 2 :

Liste ROYAN ATOUT CŒUR : reste 1,20

Liste UN ÉLAN POUR ROYAN A GAUCHE, SOLIDAIRES ET RESPONSABLES : reste 2

Liste PERSPECTIVES POUR ROYAN 2014 : reste 2

A l'issue du tour de scrutin n° 2, la liste « Un Elan pour Royan à Gauche, Solidaires et Responsables » et la liste « Perspectives pour Royan 2014 » ont obtenu un reste identique. Dans ces conditions, c'est le plus âgé des candidats titulaires qui est élu. Il s'agit de Mme Annie CHABANEAU.

Ont obtenu :

- Liste ROYAN ATOUT CŒUR : 4 sièges
- Liste UN ÉLAN POUR ROYAN A GAUCHE, SOLIDAIRES ET RESPONSABLES : 0 siège
- Liste PERSPECTIVES POUR ROYAN 2014 : 1 siège
- Liste ROYAN BLEU MARINE : 0 siège

ÉLIT

- comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

1^{er} titulaire : Jean-Paul CLECH

2^{ème} titulaire : Gérard FILOCHE

3^{ème} titulaire : Marie-Noëlle PELTIER

4^{ème} titulaire : Didier BESSON

5^{ème} titulaire : Annie CHABANEAU

1^{er} suppléant : Daniel COASSIN

2^{ème} suppléant : Marie-José DAUZIDOU

3^{ème} suppléant : Nelly SERRE

4^{ème} suppléant : Eliane CIRAUD-LANOUE

5^{ème} suppléant : -

DÉCIDE

- de prendre acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres permanente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 août 2017

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH